Taux de conversion et prévoyance professionnelle

POSER LES BONS JALONS POUR L'AVENIR

Pourquoi Nest Fondation collective adapte-t-elle une nouvelle fois le taux de conversion ?

En tant qu'institution de prévoyance consciente de ses responsabilités, nous avons pour mission d'offrir une prévoyance professionnelle sûre et durable. Nous nous efforçons de verser aux personnes assurées les rentes les plus élevées possible et de leur offrir des prestations complémentaires attractives.

Les placements durables constituent le fondement de notre activité.

Afin de remplir avec succès notre mission sur le long terme, nous suivons très attentivement les évolutions sociétales et économiques et agissons avec une politique d'entreprise prudente quand et où cela est nécessaire.

En raison des perspectives économiques mitigée, de l'allongement de l'espérance de vie et du bas niveau des taux d'intérêt, nous avons décidé d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion. Le Conseil de fondation continue d'observer et d'analyser très attentivement les évolutions et réagira dans le sens positif en cas d'amélioration de la situation.

Dans ce dossier, nous vous expliquons en détail les conséquences de l'abaissement prévu et les possibilités d'en atténuer les conséquences.

Qu'est-ce que le taux de conversion ?

Le taux de conversion permet de calculer le montant de la rente de vieillesse annuelle correspondant à l'avoir de vieillesse accumulé. Ce calcul se fonde sur le taux de conversion en vigueur au moment du départ à la retraite.

Avec un avoir de vieillesse de CHF 500 000 et un taux de conversion de 5,3%, la rente de vieillesse annuelle se monterait à CHF 26 500. Ce montant reste inchangé après le départ à la retraite.

CHF 500 000 × 5,3% = CHF 26 500

Qu'est-ce que le taux d'intérêt technique ?

Le taux d'intérêt technique se fonde sur la performance attendue des placements financiers. Le taux d'intérêt lissé est égal au taux comptant moyen des obligations de la Confédération à dix ans en CHF des douze derniers.

Quels facteurs influencent le taux de conversion ?

Le niveau du taux de conversion est essentiellement déterminé par deux facteurs :

1. L'espérance de vie théorique des bénéficiaires de rente, qui a augmenté de manière significative au cours des 30 dernières années. Cela a des conséquences. En effet, la durée de perception moyenne des rentes s'allonge parallèlement à l'espérance de vie. L'avoir de vieillesse accumulé doit donc suffire à verser des rentes pendant une période plus longue. Le taux de conversion en vigueur ne tient pas compte de cette évolution.

2. Le taux d'intérêt technique, qui n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Pour assurer le financement de la rémunération des capitaux de retraite, une caisse de pension doit générer un rendement au moins égal au taux d'intérêt technique. Si ce rendement est inférieur, il en résulte des pertes qui doivent être supportées par les caisses de pension, et donc par les personnes assurées actives.

   Avec un taux de conversion de 6,2%, ce taux d'intérêt technique devrait être de 4,0%. Dans l'environnement actuel des taux d'intérêt et compte tenu de l'espérance de vie actuelle, le taux de conversion correct devrait se situer vers 4,6% avec un taux technique de 1,5%.

Relation entre le taux de conversion et le taux d'intérêt technique

Pour mieux comprendre l'interdépendance entre le taux de conversion et le taux d'intérêt technique, prenons l'exemple de Mme Favre, née le 15 avril 1962.

Mme Favre prendra sa retraite ordinaire à l'âge de 64 ans et trois mois le 1er août 2026. À cette date, son avoir de vieillesse se montera à CHF 360 000. Selon l'Office fédéral de la statistique, son espérance de vie est de 23 ans à l'heures actuelle.

Le 1er août 2026, sa rente se montera à :
CHF 360 000 × 5,3% = CHF 19 080 par an

Avec un taux d'intérêt technique de 1,5%, le taux de conversion correct serait toutefois d'environ 4,6%.

Avec un taux de conversion de 4,6%, sa rente se monterait à :
CHF 360 000 × 4,6% = CHF 16 560 par an

La différence de CHF 2 520 par an entre les deux rentes de vieillesse calculées doit être supportée par la caisse de pension.

Si Mme Favre perçoit une rente de vieillesse pendant encore 23 ans comme le prévoit la statistique, la caisse de pension devra donc financer environ CHF 58 000 francs supplémentaires.

Taux de conversion	**5,3 %**	**4,6%**
Rente de Mme Favre	CHF 19 080	CHF 16 560
Montant annuel manquant en raison du faible taux technique	CHF 2 520	CHF 0
Montant manquant avec une espérance de vie de 23 ans	CHF 57 960	CHF 0

Quelles en sont les conséquences ?

En raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du taux d'intérêt technique, le montant des versements aux personnes retraitées est supérieur au montant qu'elles ont épargné durant leur vie active. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, le taux de conversion actuel est trop élevé.

Les ressources financières manquantes doivent être financées par la caisse de pension. C'est pourquoi des provisions sont systématiquement constituées. À la fin 2022, Nest Fondation collective avait provisionné

près de CHF 100 millions pour couvrir ces pertes dues aux départs à la retraite. Si le taux de conversion reste inchangé, le besoin de provision augmentera toutefois à quelque CHF 200 millions au cours des prochaines années. La baisse du taux de conversion qui a été décidée permet de freiner cette évolution.

Existe-t-il des alternatives à la baisse du taux de conversion ?

Lorsque le rendement des capitaux investis ne suffit pas à couvrir les déficits, un subventionnement croisé des rentes de vieillesse par les personnes assurées actives s'avère nécessaire. Cela a un impact négatif sur la rémunération de l'avoir de vieillesse des personnes assurées actives. Il en résulte donc une redistribution des jeunes vers les personnes retraitées.

Une redistribution d'une telle ampleur n'est pas supportable sur le plan social. Nest, qui se veut une caisse de pension responsable, écologique et éthique, souhaite contrecarrer cette redistribution. Comme nous n'avons aucune prise sur le taux d'intérêt technique ni sur l'espérance de vie, nous devons adapter le taux de conversion aux réalités actuelles, faute de quoi nous mettrions en péril l'équilibre financier de Nest Fondation collective et, par conséquent, la prévoyance vieillesse des personnes assurées dans une perspective à plus long terme.

Mon avoir de vieillesse sera-t-il réduit ?

Non, l'abaissement du taux de conversion n'a pas d'incidence sur le montant de l'avoir de vieillesse que vous avez accumulé. Le taux de conversion ne détermine que le montant de votre rente de vieillesse.

Où puis-je trouver les informations concernant ma nouvelle rente de vieillesse ?

À compter du 1er janvier 2024, vous trouverez les informations sur votre nouvelle rente de vieillesse prévisionnelle sur la deuxième page de votre certificat de prévoyance.

Que se passe-t-il si je perçois déjà une rente de vieillesse ou une rente de vieillesse partielle ?

L'abaissement du taux de conversion n'a pas d'incidence sur votre rente de vieillesse en cours.
Elle reste inchangée.

Je prends ma retraite sous peu. Quelles sont les possibilités d'atténuer cette baisse ?

Procéder à des rachats : si votre potentiel de rachat n'est pas épuisé, vous pouvez l'exploiter dans les limites de vos moyens financiers ou transférer votre éventuel avoir du pilier 3a dans Nest Fondation collective. L'impact d'un rachat sur votre rente de vieillesse peut être simulé sur notre plateforme Connect.

Mesures d'atténuation à prendre par l'entreprise : les entreprises peuvent augmenter le plan d'épargne ou procéder à un rachat pour les collaboratrices et collaborateurs qui sont proches de l'âge de la retraite et disposant encore d'un potentiel de rachat.

Où se situe Nest Fondation collective en comparaison avec d'autres fondations collectives ?

La situation actuelle concerne toutes les institutions de prévoyance. Après le rejet de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » en votation populaire en septembre 2017, la plupart des fondations collectives ont commencé à abaisser leurs taux de conversion. Nest se situe dans la moyenne suisse en ce qui concerne cette mesure.

Remarque importante :
Cette notice n'a qu'un caractère informatif. Le règlement de Nest Fondation collective demeure déterminant.